

# AIRPORT AVIATION SECURITY FORMATION

EuroAirport, Cargo Terminal entrée D, Zone de FRET

68300 SAINT-LOUIS

Email: sandra.muller@aasec.fr

Tel: 03.89.90.45.13



## Agent de sûreté aéroportuaire Typologie 7

### Profils des stagiaires

- - Contrôles d'accès à un aéroport et opérations de surveillance et de patrouille - Inspection/filtrage des personnes, des bagages de cabine, des articles transportés et des bagages de soute - Inspection/filtrage du courrier et du matériel des transporteurs aériens, des approvisionnements de bord et des fournitures d'aéroport - Inspection des véhicules
- Information complémentaire : Un agent certifié T7 est également certifié T3 ; T4 ; T5 ; T6 ; T8 et T9

### Prérequis

- Nationalité européenne
- Casier judiciaire vierge
- Vérification des antécédents annexe (UE) 2015/1998

### Objectifs pédagogiques et contenu de la formation

- Connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles 11.2.2
- Connaissance du cadre juridique pour la sûreté de l'aviation civile 11.2.2
- Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation civile, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté 11.2.2
- Connaissance des procédures de contrôle d'accès 11.2.2
- Connaissance des systèmes de titres de circulation aéroportuaires (utilisés à l'aéroport) 11.2.2
- connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité 11.2.2
- connaissance des procédures de notification
- aptitude à identifier les articles prohibés 11.2.2
- aptitude à réagir de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté 11.2.2
- connaissance de la façon dont le comportement humain et les réactions peuvent affecter les performances en matière de sûreté 11.2.2
- capacité à communiquer avec clarté et assurance 11.2.2
- aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés 11.2.3.1 IFPBC
- aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés 11.2.3.1 IFBS
- aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés 11.2.3.3
- aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés 11.2.3.4
- aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés 11.2.3.5
- capacité à effectuer des fouilles manuelles selon une norme suffisante pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés 11.2.3.1 IFPB
- capacité à effectuer des fouilles manuelles selon une norme suffisante pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés 11.2.3.1 IFBS
- capacité à effectuer des fouilles manuelles selon une norme suffisante pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés 11.2.3.3
- capacité à effectuer des inspections de véhicules selon une norme suffisante pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés 11.2.3.4
- capacités relationnelles, en particulier pour faire face aux différences culturelles et aux passagers susceptibles de causer des troubles 11.2.3.1 et 11.2.3.5
- compréhension de la configuration du point d'inspection/de filtrage et du processus d'inspection/de filtrage 11.2.3.1 IFPBC
- compréhension de la configuration du point d'inspection/de filtrage et du processus d'inspection/de filtrage 11.2.3.1 IFBS
- connaissance des autorisations, y compris des titres de circulation et des laissez-passer de véhicules donnant accès aux zones côté piste et capacité à identifier ces autorisations 11.2.3.5

AIRPORT AVIATION SECURITY FORMATION | EuroAirport, Cargo Terminal entrée D, Zone de FRET SAINT-LOUIS 68300 | Numéro SIRET: 75112447000012 | Numéro de déclaration d'activité: 42 68 024556 (auprès du préfet de région de: 68) | Numéro d'autorisation d'exercice CNAPS : FOR-068-2023-10-11-20180653585

# AIRPORT AVIATION SECURITY FORMATION

EuroAirport, Cargo Terminal entrée D, Zone de FRET

68300 SAINT-LOUIS

Email: sandra.muller@aasec.fr

Tel: 03.89.90.45.13



- connaissance des capacités et des limites des équipements de sûreté ou des méthodes d'inspection/de filtrage utilisés 11.2.3.1 à 11.2.3.3
- connaissance des exigences applicables au transport 11.2.3.3
- connaissance des exigences de protection pour les bagages de soute 11.2.3.1 IFBS
- connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés 11.2.3.1 IFPBC
- connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés 11.2.3.1 IFBS
- connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés 11.2.3.3
- connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés 11.2.3.4
- connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté dans la chaîne d'approvisionnement 11.2.3.3
- connaissance des prescriptions légales applicables 11.2.3.3
- connaissance des prescriptions légales en matière de contrôle d'accès, notamment des exemptions et des procédures spéciales de sûreté 11.2.3.5
- connaissance des procédures d'intervention d'urgence 11.2.3.1 IFPBC
- connaissance des procédures d'intervention d'urgence 11.2.3.1 IFBS
- connaissance des procédures d'intervention d'urgence 11.2.3.3
- connaissance des procédures d'intervention d'urgence 11.2.3.4
- connaissance des procédures d'intervention d'urgence 11.2.3.5
- connaissance des procédures de patrouille et de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité 11.2.3.5
- connaissance des systèmes de contrôle d'accès utilisés à l'aéroport 11.2.3.5
- connaissance des techniques d'inspection des véhicules 11.2.3.4
- connaissance des techniques de fouille manuelle 11.2.3.1
- connaissance des techniques de fouille manuelle 11.2.3.3
- connaissances des motifs d'exemptions de l'inspection/du filtrage et des procédures spéciales de sûreté IFPBC 11.2.3.1 IFPBC
- connaissances des motifs d'exemptions de l'inspection/du filtrage et des procédures spéciales de sûreté IFBS 11.2.3.1 IFBS
- connaissances des prescriptions légales applicables aux inspections de véhicules, notamment les exemptions et les procédures spéciales de sûreté 11.2.3.4
- formation équipements théorique
- formation IMAGERIE et PRATIQUE Équipements
- gestion des conflits et règles de communication

## Organisation de la formation

### Equipe pédagogique

Au cœur de l'aéroport de Bâle-Mulhouse, AAS formation vous accueille au sein de ses locaux et vous présente son équipe pédagogique composée de 3 instructeurs en sûreté de l'aviation civile, 'un instructeur certifié IATA et OFAC en marchandises dangereuses, un instructeur en "Sauveteur Secouriste du Travail" et "Risques terroristes".

### Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Quizz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports pendant et à la suite de la formation.
- La formation est animée par un instructeur certifié en sûreté de l'aviation civile

### Validation et suivi des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Formulaires d'évaluation de la formation.
- Certification ENAC